



Syndicat CGT des personnels de la ville de Mérignac
30 rue Maurice Utrillo 33700 Mérignac
Tél : 05.56.18.88.80 Mobile : 06.49.61.61.74 // 06.64.37.95.38
Courriel : cgt@merignac.com 



Monsieur Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac
60 avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
33700 MERIGNAC

Mérignac, le 06 juin 2025

Réf. : 2025/17

Objet : Préavis de grève locale pour la journée du mardi 17 juin 2025 couvrant l'ensemble des salarié·es et agent·es de la ville de 00h00 à 23h59

Monsieur le Maire,

Pour que le droit à la carrière s'applique de façon à protéger l'indépendance et la neutralité du fonctionnaire, il doit, sans intervention extérieure, s'appliquer à tous de la même façon, c'est à dire être parfaitement égalitaire. **C'est pourquoi la CGT revendique la gestion des carrières de manière collective, par le rattachement au CDG (centre de gestion départemental).**

Notre organisation défend le statut de la fonction publique qui permet tout à la fois, d'assurer un déroulement de carrière minimum à chaque agent, mais aussi de permettre à ceux qui développent plus rapidement leurs capacités, leurs vertus et leurs talents, d'occuper des places et emplois correspondants à leur développement intellectuel et à leurs capacités professionnelles. Par la voie des concours et examens professionnels.

La promotion interne dans la fonction publique territoriale trouve son origine dans la promotion sociale existant avant 1984.

Elle permet aux agents à travers principalement le critère de l'âge et celui de l'ancienneté d'accéder à un cadre d'emploi supérieure.

Ce dispositif ne concerne qu'un nombre réduit de postes, définis en fonction du nombre réduit de postes, définis en fonction du nombre de recrutement par voie normale intervenus dans le cadre d'emploi (donc quotas)

Le 17 juin, jour de la CAP, représente pour nous une journée importante, un temps fort de mobilisation pour augmenter les quotas de nomination au sein de notre municipalité, éviter le trop grand nombre d'agent bloqué dans leur carrière et éviter le tassement des grilles. Nous souhaitons donc des règles claires, transparentes et justes pour tous les avancements en promotion sociales. C'est pourquoi, nous réitérons notre demande de fixer des critères négociés entre les agents et le Maire permettant ainsi un repère commun pour l'ensemble des élus et des agents.

Pour rappel, la CGT revendique au niveau national:

- Le rattrapage du point d'indice à hauteur de 6€ pour un salaire de départ de la grille de 2200 euros.
- L'intégration des primes dans le traitement, ce qui permettra à tous les agents sur tout le territoire d'avoir le même salaire.
- La refonte des grilles de salaire actuelle pour permettre aux agents d'avoir un déroulement de carrière linéaire.

Aussi, au niveau local, nous revendiquons :

- L'augmentation des quotas de nomination au sein de notre municipalité ;
 - La nomination aux grades supérieurs, au minimum six mois avant le départ en retraite des agents
 - Transparence, équité et objectivité dans les décisions
- Critères proposés par la CGT:
- L'âge de l'agent ;
 - La date d'entrée dans la Fonction Publique Territoriale
 - L'ancienneté dans le grade
- L'amélioration des carrières et reconnaissance professionnelle : valorisation des qualifications et de l'expérience

Nous appelons les agent-es de la ville à se mobiliser pour défendre notre déroulement de carrière le 17 juin 2025 prochain, par la grève et un rassemblement le matin de **10h à 12h devant le parvis de la mairie avant la CAP.**

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations respectueuses.

Karol GORSKI
Secrétaire Général